



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments

Question écrite n° 55447

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés que rencontrent les pharmaciens pour remplir leur mission de substitution de certains médicaments par leurs équivalents génériques. Les pharmaciens se sont vu confier la mission de substituer aux médicaments traditionnels des médicaments génériques. La substitution doit atteindre au minimum 35 % du total des médicaments délivrés, faute de quoi les pharmaciens sont susceptibles d'être pénalisés par la Caisse d'assurance maladie. Or, il semble que les médecins ne prennent pas suffisamment en compte l'alternative offerte par les médicaments génériques lorsqu'ils établissent leurs ordonnances. Par conséquent, les pharmaciens se trouvent souvent confrontés à des patients qui insistent pour que leur ordonnance soit respectée scrupuleusement et ce au détriment du principe de substitution. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement en ce qui concerne, d'une part, la mobilisation de tous les acteurs de la santé autour de cette question et, d'autre part, l'amélioration de l'information sur les médicaments génériques auprès des professionnels et du public.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55447

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7101